bulletin n°11
DECEMBRE 2006

Association Amicale des Résidents et Amis de Saint-Quay-Portrieux

Association loi de 1901 - Statuts déposés le 31/12/02

EDITO

Nous essayons d'informer de la façon la plus exacte possible, laissant ainsi chaque lecteur se forger son opinion et, s'il le souhaite, s'engager en faveur de telle ou telle cause. Sur un sujet sensible comme par exemple le projet d'aire de carénage, nous avons livré, bulletin après bulletin, l'information dont nous disposions. Dans le n°9, nous avons publié in extenso le projet de la municipalité. Certains ont cru y voir une adhésion implicite de notre part. Dans ce bulletin, la FAPEN donne un point de vue signé d'opposition. Aurions nous changé d'avis ?
L'association en tant que telle n'a pas à prendre parti mais à assurer la bonne circulation de l'information.
A vous de juger !

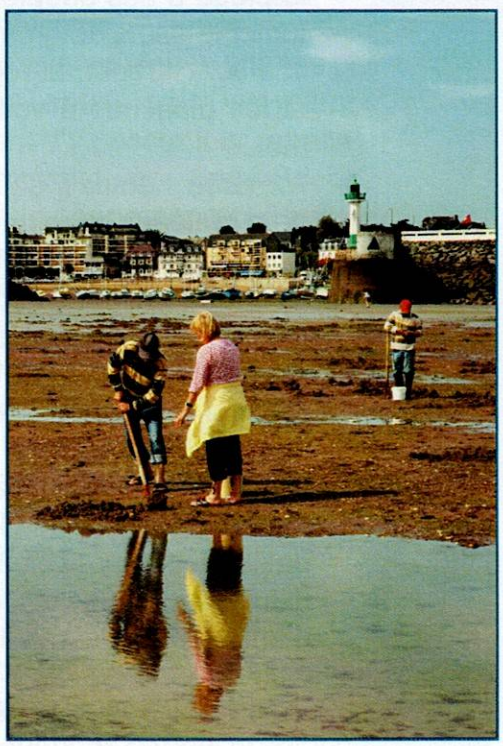
Dominique Blanc

SOMMAIRE

Reportages
- La plage du Châtelet mal aimée ?
- L'immobilier bouge à Saint-Quay
- Projet d'aire de carénage (suite)
- Point de vue de la FAPEN

- Communauté de communes
- Nouvelles des communes voisines

Vie de la commune
- Approche du budget municipal
- Conseil municipal du 8 septembre 2006
- Conseil municipal du 3 novembre 2006
- Conseil municipal du 5 décembre 2006
- Inscription sur les listes électorales



REPORTAGES

La plage du Châtelet mal aimée ?

Située entre le sémaphore et la piscine, la plage du Châtelet a toujours été considérée comme froide et peu accueillante.

Le guide des Baigneurs de M. Le Nordez la présente ainsi, page 81 : « La grève du Châtelet : un escalier tortueux et malaisé y donne seul accès. Elle est la plage de prédilection des pudiques auxquels il ne convient pas de se baigner devant tout le monde . »

En effet, l'accès de cette plage n'est pas toujours facile, surtout pour les jeunes enfants, les poussettes de bébés et les personnes âgées. La descente vertigineuse des 82 marches d'escalier côté sémaphore est assez sportive, surtout quand les bras sont chargés de sacs et d'accessoires de plage. Et pourtant en dépit des inconvénients de la descente, ...et de ceux de la remontée !, c'est une plage animée en été ; de nombreux fidèles y ont leurs habitudes et leur rituel ; suivant l'orientation du soleil, certains aiment s'adosser aux rochers sous le sémaphore ou d'autres à la falaise, côté piscine. Le centre de la plage a ses adeptes aussi qui aiment fouler le sable de gros grains, dominer la vue sur Harbour, et regarder les bateaux et les planches à voile qui sillonnent la mer.

A marée haute, il se forme souvent de gros rouleaux avec un versant important, et si l'on compare la même marée à la plage du Casino, on trouve cette dernière beaucoup plus calme et nettement moins dangereuse.

A marée basse, malheureusement, d'année en année il devient plus difficile d'atteindre l'eau sans enjamber dangereusement cailloux et rochers, petits ou moyens, bien enrobés d'algues glissantes ! Mais où donc est le sable d'antan ? Se serait-il déplacé avec le Gulf Stream ? ...

Au début du siècle dernier, un attelage de chevaux et charrettes, conduit par le personnel municipal, était chargé d'évacuer régulièrement cailloux et goémons afin d'assurer le confort du baigneur.

Autre temps, autres moeurs ! Que font donc nos engins modernes à l'heure actuelle, sinon venir déposer en début de saison la signalisation pour baliser la zone de baignade et refaire en septembre l'opération en sens inverse ?



Autrefois les cabines s'étalaient sur toute la largeur de la plage, sur l'esplanade du premier niveau des barrières Delpierre. Mais à ce jour, il ne reste que des niches bétonnées, bien peu engageantes avec leurs décors de graffitis et leurs jonchées de bouteilles et de morceaux de verre. Et même si à l'heure du goûter nous ne voyons plus le petit commis pâtissier d'autrefois passer avec son panier d'osier, la bandoulière en cuir autour du cou, proposant :

« des glaces au chocolat pour les papas,
à la vanille pour les jeunes filles,
au citron pour les garçons,
et à la pistache pour les hommes à moustaches !! »,

en période estivale, la plage du Châtelet est assez fréquentée, pour justifier le même traitement que les autres plages de la commune qui voient ronronner tout l'été les engins municipaux .

Alors, la plage du Châtelet serait-elle devenue la mal-aimée ?

L'immobilier bouge à Saint-Quay-Portrieux

Depuis quelques temps les prix de l'immobilier à Saint-Quay-Portrieux ont bondi d'une manière vertigineuse. De combien ? Pourquoi ? Les conséquences d'un tel phénomène ne peuvent laisser indifférent.

L'envolée des prix

Il y a 7 ou 8 ans le prix du terrain dans le « triangle d'or » des environs de la plage de la Comtesse se situait entre 350 et 380 F/m^2, soit environ 55 €/m^2. En 2006 il s'envole autour de 150 €/m^2, les professionnels vous disent que son ascension n'est pas terminée, et si la vue est sur mer et particulièrement belle, on ne sait même plus estimer de prix raisonnable !

Pour les appartements les prix se situent autour de 2 000 €/m2 pour des produits de bonne qualité, mais si la situation est exceptionnelle ils peuvent doubler : certains appartements du Ker Moor se sont vendus 4 300 €/m^2 et l'on parle de plus dans l'immeuble de l'Arc en Ciel sur le port !

Quant aux maisons, inutile d'espérer quoi que ce soit entre la route départementale et la côte à moins de 150 000 €. Une maisonnette dans le vieux Portrieux, sans cour, sans jardin et avec des travaux à prévoir, s'est ainsi royalement vendue 120 000 €.

En moyenne, il est question d'une hausse de 20% par an !

Mais ceci ne correspond qu'à des ordres de grandeurs et si vous voulez estimer votre propriété, faites appel à un professionnel car les prix dépendent fortement de multiples paramètres comme la vue, l'exposition, le COS, les servitudes, la proximité de la mer,...

Comment expliquer ce phénomène ?

Comme partout en France, les faibles taux d'intérêt actuels jouent très fort avec l'allongement de la durée des prêts. 3O ans n'est pas inconcevable et un jeune peut espérer un financement à 100%. En outre la pratique américaine se répand de crédits revolving : un premier crédit est consenti pour l'achat, et quelques années plus tard, pour financer des travaux, le premier crédit est remboursé et remplacé par un nouveau correspondant au solde à rembourser augmenté du montant des travaux. La durée moyenne des prêts est donc maintenant d'environ 8 ans.

Dans notre région on « accuse » volontiers les Anglais d'être responsables d'une part importante de la hausse des prix de l'immobilier : à la recherche d'un climat et d'un environnement qu'ils préfèrent, ils arriveraient avec leur pouvoir d'achat important. Cela est sûrement vrai, mais très minoritairement. En pratique, la Bretagne attire le public. Une étude récente laisse prévoir l'immigration de 350.000 personnes dans les 10 ans à venir. Mais, plus précisément pour nous, la côte attire les habitants de l'intérieur de la péninsule. L'attrait de la mer et les possibilités d'emploi y sont pour beaucoup.

Ici les facteurs affectifs et les critères objectifs se conjuguent. La beauté et la sauvagerie des sites, la force culturelle de la région, le faible encombrement touristique, les charmes de la mer, du vent et des couleurs, sont confortés par des prix de l'immobilier encore inférieurs à ceux d'autres régions, pour susciter une implantation permanente ou secondaire dans les Côtes d'Armor. Beaucoup de gens découvrent la Bretagne à l'occasion des canicules récentes, y reviennent en locataires et quelques années plus tard s'y fixent. D'autres pour les mêmes raisons décident d'y passer leur retraite.

La proximité de Saint-Brieuc amplifie encore le phénomène ci-dessus : nombre de personnes y travaillant viennent chercher dans notre commune leur résidence principale, accentuant de ce fait la demande et alimentant ainsi la monté des prix.

Finalement, 1/3 des achats de terrains est réalisé pour construire une résidence principale, 1/3 pour une résidence secondaire, 1/3 pour un investissement locatif.

Des conséquences dramatiques

Le très haut niveau des prix atteints a des conséquences parfois dramatiques.

Tout d'abord, les personnes à revenus modestes ont du mal à se loger sur place et doivent rechercher leur habitation plus à l'intérieur des terres, ce qui a tendance à créer une ségrégation sociale peu souhaitable. Ensuite, en cas de succession, les héritiers peuvent se trouver devant un bien d'une valeur telle qu'aucun d'entre eux ne puisse le racheter. S'il s'agit d'une villa, le terrain est alors divisé ou, plus grave, vendu. Non seulement cette situation est la plus part du temps très mal vécue par les intéressés, mais le pire n'est pas encore advenu, car seul un promoteur est la plupart du temps en mesure d'acheter le terrain pour construire un immeuble : il en amortit le coût sur plusieurs appartements et peut rapidement rentabiliser son investissement.... pour lequel il a le plus souvent demandé des prêts. La hausse des prix des terrains, des villas et des appartements conduit donc presque inéluctablement à une accélération de la construction d'immeubles !

Quel est alors à long terme l'avenir de la station dans ce paysage immobilier ? Il est bien difficile de le prévoir. Mais il faut espérer que la municipalité qui dispose de moyens avec la délivrance des permis de construire, le droit de préemption sur les terrains et les immeubles qui se vendent, et le vote du plan local d'urbanisme (PLU), a une vision à long terme pour agir dans ce domaine de manière cohérente chaque fois qu'elle le peut et nous préserver d'un urbanisme désordonné.

Projet d'aire de carénage (suite)

Dans la tourmente de l'été dernier, au cœur des revendications écologistes et environnementalistes, l'aire de Douarnenez était citée en modèle ou en exemple, mais personne n'était en mesure de nous expliquer dans le détail en quoi elle consistait. Aussi, avons-nous pris notre bâton de pèlerin et nous sommes-nous rendus sur place pour une journée d'étude et de tourisme.
Nous avons été accueillis par les responsables de cet équipement et ils nous ont donné en toute simplicité tous les renseignements que nous leur avons demandés. Ils sont fiers de leur équipement, fiers d'avoir été novateurs dans ce domaine.

Décrivons tout d'abord les moyens.
Il existait, au port de Tréboul, un terre-plein en friche servant à l'hivernage de bateaux ainsi que des cales de mises à l'eau de grande largeur.
Le projet a consisté à équiper d'une part le terre-plein pour en faire une aire de carénage et d'autre part la cale adjacente pour en faire la cale de carénage, offrant ainsi deux possibilités aux usagers.

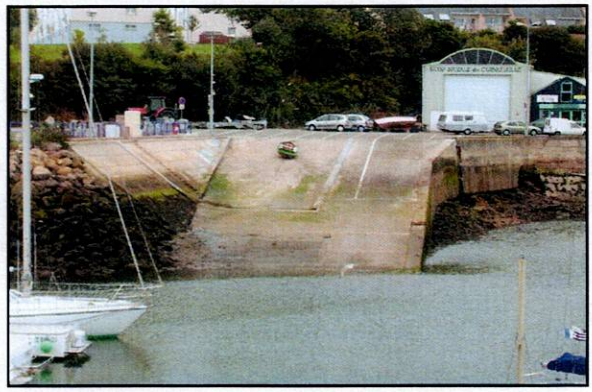
Sur le terre-plein, l'aire proprement dite. De forme carrée, elle est en béton et couvre 1100m², avec des pentes et des caniveaux pour drainer les eaux usées jusqu'à la station de traitement qui est enterrée sous l'aire. Elle permet de recevoir 18 bateaux de plus de 10m. Voir photo jointe. Le directeur du port de plaisance indique qu'à l'usage elle est devenue un peu exiguë. Elle aurait gagné à être un peu plus grande et de forme rectangulaire, car la surface carrée présente quelques inconvénients.



Vue de l'aire de carénage de 1100m² en béton avec à gauche et à droite l'outillage.
Au centre, au point bas, la récupération des eaux.

Sur la cale existante a été créé un larmier de béton d'environ 18m par 10m, soit 180m². Au point bas, un caniveau d'environ 1m de profondeur rassemble les effluents sur une pompe de reprise. Immergée dans le caniveau, elle remonte les eaux collectées vers la station de traitement. A chaque

marée, un capteur de niveau extérieur déclenche le démarrage d'une pompe de lavage qui arrose l'aire par deux buses qui se trouvent à la partie supérieure, voir photo jointe.



Vue de la cale de carénage délimitée par le larmier, avec, en partie inférieure, le caniveau de récupération et en haut deux buses de pulvérisation d'eau de mer.
En haut sur la gauche, on peut voir l'aire de carénage avec l'outillage : bacs à déchets, karchers, bers etc.

La gestion de l'aire de carénage est municipale sous forme d'une régie qui emploie deux personnes.

On nous a expliqué que les tarifs appliqués sont volontairement modestes pour inciter les usagers à utiliser ces équipements, en les dissuadant de faire des carénages sauvages. Ils sont calculés en fonction de la longueur des bateaux en mètres :
-Cale de carénage : c'est un forfait de 15€ pour une marée, quel que soit le bateau, eau et électricité incluse pour les usagers des ports, mais avec un supplément de 10 euros pour les autres
-Aire de carénage : de 73€ pour 6m, à 150€ pour 10 m et plus, pour 48h. Ceci inclue la manutention. Au-delà de 48h, 10€ par jour les trois premiers jours et 15€ pour le 4eme jour et au-delà. Ces prix sont des prix TTC. On peut utiliser son propre karcher. Si le bateau a une place au port, l'eau et l'électricité sont inclus. Pour les autres usagers elle est facturée 1€ par tranche de 15mn.
L'utilisation de karchers installés à poste fixe tout autour de l'aire est en supplément, au prix de 3€ pour 15 minutes. Les prix pour les bateaux de plaisance et ceux de la pêche sont les mêmes, bien entendu hors TVA pour la pêche.
A Saint-Quay-Portrieux le tarif suivant (TTC) est appliqué pour l'utilisation de l'aire de carénage existante:
-pour les usagers du port d'échouage :de 6,51€ pour 6m, à 10,92€ pour 10m,
-pour les usagers du port d'Armor : de 15,21€ pour 6m, à 19,62€ pour 10m,
-pour les autres usagers : de 25,61€ pour 6m, à 30,02€ pour 10m.
Ces prix incluent l'eau et l'électricité mais chacun devra faire son affaire d'un karcher éventuel.
L'eau et l'électricité valant de 6 à 10€ selon l'importance du bateau, on peut dire que l'utilisation de l'aire de carénage sera gratuite pour les usagers du port d'échouage qui n'auront que l'eau et l'électricité à payer.

Les installations de Tréboul couvrent les besoins de Douarnenez/Tréboul et de Camaret soit respectivement :
-à Douarnenez 1100 bateaux de plaisance et 9 chalutiers.
-à Camaret 600 bateaux de plaisance et 40 chalutiers.
Le projet a été confié à un bureau spécialisé de Douarnenez, F.R Environnement, qui a assuré la conception et la maîtrise d'œuvre. La consultation de leur site apporte des informations détaillées à ce sujet.
Commencée en 2004 l'installation a été mise en service en septembre 2005. A ce jour la capitainerie estime que le taux d'utilisation est d'environ 600 à 800 bateaux par an.
Le coût total des travaux a représenté 430.000€ comprenant l'élévateur de 16 tonnes, les bers, la station de traitement, les karchers, pour l'aire proprement dite, et l'adaptation de la cale existante.
L'adaptation de la cale, non prévue au départ, a été faite sous la pression des usagers habitués à ce mode de carénage. Le capitaine de port fait remarquer que la cale est de moins en moins utilisée au profit de l'aire de carénage, en raison du confort et de l'efficacité de cette dernière: en 48h on peut en effet effectivement caréner et repeindre un bateau, alors que l'espace entre deux marées est trop court le plus souvent.
Traitement des eaux récupérées.
La station de traitement comprend un

certain nombre de bacs de décantation ou de rétention et se termine par un filtre lamellaire. L'eau débarrassée de toutes ses impuretés physiques est envoyée à la station d'épuration de Douarnenez dont le capitaine de port nous précise avec fierté qu'elle est une station moderne et modèle.
L'entreprise SERV Environnement assure l'entretien de l'installation. Les résidus récupérés sont hautement polluant, de la classe A. Ils sont évacués par une entreprise spécialisée qui les transporte dans des containers jusqu'à Laval au prix de 80€ par tonne pour les incinérer. On évacue ainsi environ 4 tonnes par an. Pour diminuer le tonnage, les résidus sont prétraités c'est-à-dire qu'ils sont séchés mis en sacs puis en containers afin d'en réduire le poids.

Voilà nous semble-t-il un exemple intéressant et des faits qui apporteront, nous l'espérons, quelques éléments précis à nos lecteurs pour leur permettre de se faire leur propre opinion sur le projet envisagé au Port-es-Leu.

Point de vue de la FAPEN

Nous publions ici le courrier reçu de la FAPEN, qui regroupe 51 associations de défense de l'environnement, explique pourquoi elle est opposée au projet du Port-es-Leu.

« La commune projette de construire une aire technique (aire de carénage, aire de stockage et de réparation) dans le vieux port de Saint-Quay-Portrieux.
La surface équivaut à un hectare et recouvrira complètement la plage du Port-es-Leu par un coffrage en béton.
Cette aire technique n'est destinée qu'aux plaisanciers puisque deux zones de réparations et entretiens ont été construites, l'une à Paimpol et l'autre au Légué pour les bateaux de pêche.

1. Le coût de cette opération s'élève à 3 millions d'euros.
Initialement la répartition du projet de financement était la suivante :

-Conseil Général : 25%
-Syndicat Mixte du Port : 20%
-Conseil Régional : 20%
-Chambre de Commerce : 10%
-Commune : 10%

Une analyse financière élémentaire permet d'affirmer que les 3 millions d'euros avec un amortissement sur 10 ans pour le seul capital.

-Il faut un chiffre d'affaire journalier de 136€.

-Il faut remarquer que l'on carène en général de mars en juin et de septembre en octobre, soit 6 mois de l'année et que les gros bateaux ne carènent pas chaque année.

-Monsieur le Maire indique que la gestion de l'aire technique comportant l'aire de carénage sera confiée à une personne privée par délégation de service. Cet exploitant doit donc lui aussi retirer un profit.

-Un carénage coûte en moyenne – base 200€.

-Il faut donc que 7 bateaux carènent chaque jour ouvrable pour couvrir les 136€.

-Ne sont pas pris en compte les frais de gestion, les frais fixes et le retour d'investissement.

-Le nouveau port de Saint-Quay et le Vieux port d'échouage comptabilisent 1490 bateaux de plaisance.

-Nous considérons ce projet au strict niveau financier comme l'annonce d'un projet à grand risque de faillite.

2. Coût environnemental

-Imperméabilisation du sol qui absorbe actuellement les eaux pluviales pour les rendre à la mer, ce qui nécessitera des cuves de débourbeurs de grandes capacités. Ces énormes cuves présentent de gros inconvénients tant au niveau du traitement des fines particules que de leur capacité à absorber et traiter de grandes quantités de liquides et de déchets dans

un laps de temps réduit.

-Modification certaine de la courantologie du port d'échouage de Saint-Quay de par la hauteur et la surface du terre-plein envisagé. Le flot des marées sera contrarié, sa force mécanique altérée avec comme conséquence rapide, un ensablement du port d'échouage.

-Destruction de l'habitat pour tous les organismes benthiques ou fouisseurs qui profitent des marées pour se nourrir. Ceci en infraction de l'article 6 de la Directive Habitat, base de sites déclarés d'intérêt communautaire Natura 2000.

Il faut y ajouter bien sûr l'altération du site reconnue par le maire, la multiplication du trafic, les nuisances de toutes sortes et la fin d'une jolie zone résidentielle encore préservée.

3. Ce que la FAPEN considère comme la meilleure solution

Il existe actuellement sur le vieux port, une aire technique d'environ 1000m², équipée de grues et d'accès par cale submersible. Elle n'est pas aux normes (loi sur l'eau). Les eaux résiduelles et pluviales ne sont pas collectées. Cette aire technique est actuellement une source de pollution importante.

Elle doit être restructurée afin de la mettre aux normes tant au niveau de la loi sur l'eau que de la Directive 2000/59CE introduite désormais en droit français.

Cette mise aux normes coûtera en moyenne 25 fois moins cher que le projet de bétonnage de la plage du Port-es-Leu.

Le port de Douarnenez a réalisé une aire technique, dont une aire de carénage qui permet avec le minimum de surface, de caréner et réparer non seulement les 950 du port mais les bateaux qui se trouvent en mouillages forains.

	SAINT-QUAY-PORTRIEUX	DOUARNENEZ
NOMBRE D'ANNEAUX	1490	950
SURFACE DE TRAVAIL	10.000 m^2	210 m^2
COÛT	3.000.000 €	120.000 €

En se basant strictement sur les chiffres fournis, l'aire de carénage du Port-es-Leu de Saint-Quay-Portrieux devrait disposer d'une surface de 400m² pour 1490 bateaux. La surface disponible est de 1000 m².

a) La zone actuelle de 1000 m² est largement suffisante pour accueillir les bateaux de plaisance pour les réparations et les carénages. D'autant qu'environ 400 petites unités souhaitent continuer à caréner dans leur jardin.

b) La nécessité de la mise aux normes est extrêmement urgente, la nature ne peut attendre 2008.

c) Chaque jour le carénage pollue le bassin portuaire en toute impunité.

Nous ne comprenons pas pourquoi la commune ne mutualise pas ses besoins avec ses voisins : Binic, Le Légué, Paimpol, Kerpalud, St Cast et son port en eau profonde, Erquy et son prolongement de jetée, Lézardrieux en eau profonde avec 750 anneaux supplémentaires etc....

Comment ose-t-elle demander presque 3 Millions d'argent public (donc de nos impôts) ?

Nous considérons les infrastructures envisagées inutiles à plus d'un titre.

La vice-présidente de la FAPEN,
Muriel Fiannaca »

Communauté de communes

A l'issue de notre Assemblée Générale du 5 août dernier, M. DAHLQUIST Président de la Communauté de communes Sud Goëlo a présenté les compétences, objectifs et moyens de l'institution avant d'engager un débat avec les adhérents. Sa présentation résumée vous sera livrée dans le prochain bulletin (n°12).
Par ailleurs, un « Collectif citoyen de la Communauté Sud Goëlo » s'est constitué cet été pour attirer l'attention des 14.500 habitants concernés sur les « graves blocages vis à vis du développement de l'intercommunalité ». Nous publierons également dans le bulletin n°12 un point de vue de ce Collectif qui explicite le sens de son action.



Nouvelles des communes voisines

Binic
Un projet pour un centre de thalassothérapie a été déposé. Implanté dans le vallon de la Rognouse, sur le terrain anciennement occupé par le Centre Départemental de Voile, il présenterait une surface construite de 1300m2, avec un complexe hôtelier de 60 chambres et apporterait 50 emplois. Ce projet est présenté par la société anglaise Eurolink et correspond à un investissement de 8 millions d'euros. Le Maire de Binic affirme qu'il sera « invisible » car le toit sera engazonné.

Plourhan
Le moulin Merlet vient d'être remarquablement restauré....mais un permis de construire vient d'être accordé pour une grande maison moderne qui lui sera adossée !

Etables
Une religieuse originaire d'Etables-sur-Mer va être canonisée prochainement. Elle avait été béatifiée en octobre 98. Née en 1798 à Etables-sur-Mer, elle rejoindra une congrégation pour devenir enseignante à Rennes et Angers. Elle ira ensuite aux Etats-Unis d'Amérique dans l'Indiana et y fondera la congrégation de Sainte Marie des Bois. Elle créera des écoles et des dispensaires et mourra en 1858. Les ruines de sa maison natale ont été nettoyées et une maison de prière y a été érigée.

Approche du budget municipal

Le vote annuel du budget municipal constitue un acte essentiel dans la vie de la commune aussi nous paraît-il intéressant de livrer des éléments d'analyse pour la réflexion de chacun. Nous tenons à remercier M. Blanchet, Directeur Général des Services, qui nous a fourni la « matière première » et les explications correspondantes.

POPULATION

Le dernier recensement général a eu lieu en 1999. Depuis, les modalités ont changé, les communes de moins de 10.000 habitants sont recensées alternativement une fois tous les cinq ans. Saint-Quay-Portrieux a été une des premières communes recensées par ce nouveau système en 2004. Cependant, l'INSEE a reconnu que les résultats n'étaient pas pertinents. La commune a alors procédé en 2005 à un recensement complémentaire pour lequel, malgré une augmentation de population évaluée à 13,2%, les résultats n'ont pu être pris en compte puisqu'un tel recensement ne peut être validé que lorsque la population augmente de 15%.

Un recensement complémentaire en 2006 vient de s'achever et ses résultats ne peuvent être pris en compte pour la même raison. Ce sont par conséquent les données de 1999 qui ont valeur légale. Elles font apparaître une population municipale de 3.115 habitants, mais le chiffre que l'on trouve le plus souvent est celui de la population avec double compte (il intègre les étudiants et les internes), établi également par l'INSEE, qui s'élève à 3.434 habitants.. La Dotation Globale de Fonctionnement ou D G F(contribution de l'Etat) repose sur un chiffre qui a sa propre logique indépendante de 4.825 habitants.

Ces chiffres de population ne prennent pas en compte la réalité des charges d'une station balnéaire comme SAINT-QUAY-PORTRIEUX qui, en tant que station classée au titre de l'activité touristique, bénéficie de ce qu'on appelle un surclassement de 10.000 - 20.000 habitants.

D'après les données issues du recensement complémentaire de 2006, BINIC aurait 3.800 habitants, mais il s'agirait de prévisions qui, si elles étaient confirmées, laisseraient SAINT-QUAY-PORTRIEUX, pour la première fois de son histoire, deuxième commune du canton. Le budget de BINIC équivaut aux 2/3 de celui de notre commune car notre voisine a moins de résidences secondaires, moins d'anneaux à son port et pas de .. casino !

Enfin SAINT-QUAY-PORTRIEUX a 3.300 logements dont 1.400 résidences secondaires.

EVOLUTION DU BUDGET DE 2003 A 2005

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Elles sont passées de 4,8 M€ à 5,6 M€ de 2003 à 2005 alors que les dépenses ont évolué de 3,9 M€ à 4,3 M€. Le « virement à la section d'investissement », c'est-à-dire l'épargne dégagée, différence entre recettes et dépenses de fonctionnement, représente 1,3 M€ en 2005. Le ratio de capacité de désendettement, mesuré en nombre d'années d'épargne qu'il faut pour rembourser le montant de la dette, se situe entre 3 et 4 ans avec un endettement de l'ordre de 4,5 M€. On peut considérer que pour une commune, 8 ans constitue une alerte orange, 10 ans et plus une alerte rouge.

La mandature précédente ne s'était

pratiquement pas endettée car elle avait limité les investissements hors la construction de la nouvelle Mairie. Ce sont surtout les recettes qui ont cru, passant de 4 à 4,5 M€ fin 2001 à 5,6 M€ fin 2005.

Les produits du Casino ont fortement augmenté avec le déploiement des machines à sous. Il y a 10 ans, la redevance était de l'ordre de 200.000 € . En 2005, le prélèvement sur le produit des jeux a atteint près de 1,5 M€, soit 26% des recettes. Sur les quatre casinos du département, c'est celui de SAINT-QUAY-PORTRIEUX qui marche le mieux, grâce, en particulier, à la proximité de SAINT BRIEUC. On note qu'il dépend beaucoup moins que d'autres de l'été pour réaliser son chiffre d'affaires.

Les contributions directes (1,7 M€ en 2005) représentent 30% des recettes. L'essentiel vient du foncier bâti et de la taxe d'habitation (le foncier non bâti représente une somme accessoire et la taxe professionnelle, encaissée directement par la Communauté de Communes est modeste). Une faible augmentation de ces impôts avait été voté en 1997 et 1998 par la municipalité précédente ; une nouvelle augmentation a été votée par la municipalité actuelle en 2004 et 2005.
L'accroissement significatif du rendement des impôts locaux vient de la construction qui s'est accélérée et de l'assiette qui s'est agrandie. On est ainsi passé de 1,45 M€ en 2003 a près de 1,7 M€ en 2005, soit +16%.
La taxe additionnelle aux droits de mutation est également en augmentation tendancielle du fait de l'âge moyen de la population (SAINT-QUAY-PORTRIEUX serait la commune la plus âgée du département).
Enfin, les dotations-subventions représentent 24% des recettes de fonctionnement en 2005. Il s'agit pour l'essentiel de la dotation forfaitaire dont le montant (0,95 M€) est lié à plusieurs facteurs : nombre d'habitants, d'élèves scolarisés, longueur de la voirie et classement de la station).
S'agissant des impôts locaux, il est difficile d'effectuer des comparaisons avec d'autres communes car les paramètres sont variables, mais PLENEUF-VAL ANDRE, ERQUY, SAINT CAST-LE GUILDO sont des communes balnéaires avec des configurations assez voisines et ont à peu près les mêmes taux d'imposition.

DEPENSES

Comme souvent dans les autres communes, le premier poste est constitué par les charges de personnel qui représentent sur chacune des années 2003-2004-2005 à peu près de 47% du montant global (2 M€ en 2005).
Il convient de distinguer le personnel titulaire recruté à l'année du personnel saisonnier. Le nombre de personnes employées est d'environ 65 en équivalent temps plein, dont 33 pour les services techniques, 7 pour l'école (il s'agit de l'école publique maternelle et primaire des Embruns avec 250 élèves), 3 ou 4 agents de police municipale, 9 personnes en charge des Finances, Ressources Humaines, de l'Urbanisme, du Social et Scolaire, 4 équivalents temps plein professeurs de musique etc. ..
Les saisonniers représentent 30 mois d'activité, soit 2,5 équivalents plein temps (passeur dans le port d'été, nettoyage des plages etc…). Les missions des services techniques concernent l'entretien du patrimoine, la construction d'éléments du patrimoine (ex : centre aéré), l'aide et la préparation des animations (très impliquant l'été).
Les charges de personnel ont cru avec le recrutement de 3 agents de police municipaux, avec l'effet des 35 heures et avec l'accroissement des anciennetés et des qualifications.
Les charges à caractère général représentent 26% des dépenses totales de fonctionnement et concernent les achats hors investissement.
Les autres charges de gestion courante comprennent les indemnités des élus définies suivant les dispositions légales (environ 100.000 € par an) et les

subventions. Ainsi, l'Office du Tourisme reçoit près de 200.000 € par an tandis que 270.000 € sont allés en 2005 à des organismes privés comme les associations sportives.
Les dotations aux amortissements (6% en 2005) concernent les investissements sur des durées variables par nature. Ce poste augmente (+17% de 2003 à 2004) avec celui des investissements.

BUDGETS ANNEXES

ASSAINISSEMENT

Ce service doit disposer de ses propres recettes et dépenses. Sur chaque facture d'eau de l'usager figure une part communale qui constitue une recette utilisable pour l'investissement (travaux sur la station d'épuration, nouveaux tuyaux etc...). Des subventions du Conseil Général ou de l'Agence de l'Eau complètent le financement.
La station d'épuration de SAINT-QUAY-PORTRIEUX fait l'objet d'une vigilance particulière car elle dessert une partie de PLOURHAN qui s'étend, et de TREVENEUC pour la partie collective. A certaines époques de l'année, on arriverait à la limite de capacité.
L'extension n'est pas évidente car, près du carrefour de la France Libre, on manque de place. On pense à diminuer les effluents arrivants à la station ou profiter des progrès technologiques pour les traiter. Le budget annuel est de l'ordre de 250.000€ par an, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

PORT D'ECHOUAGE

Le vieux port comporte 500 anneaux. Les recettes proviennent de l'encaissement des mouillages, des séjours ponctuels et activités de carénage tandis que les dépenses concernent la gestion courante, le personnel et quelques investissements.
Le budget de fonctionnement est de l'ordre de 100.000 € par an, celui d'investissement varie d'une année à l'autre (50 à 100.000€).

L'EVOLUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

L'analyse des années budgétaires 2003-2005 fait apparaître des investissements financés par des recettes qui ont cru plus vite que les dépenses et un stock d'endettement qui représente tout de même 80% des recettes annuelles.
Le cycle d'investissement qu'on retrouve généralement dans de nombreuses communes correspond à peu près à trois phases ; la première en début de mandat est consacrée aux études et voit par conséquent peu de réalisations ; la deuxième au contraire révèle les concrétisations, et si le programme est réalisé, la troisième phase voit un certain ralentissement.
Sur SAINT-QUAY-PORTRIEUX, les dépenses d'équipement qui retracent les travaux réellement effectués, se sont élevés à 900.000 € en 2001, près de 700.000 € en 2002, 1.900.000 € en 2003, 2.600.000 € en 2004 et 2005. Il est prévu des investissements de l'ordre de 2 M€ en 2006 et 2007.

Des marges de manœuvre ?
Pour le futur, le Directeur Général des Services considère qu'il en existe d'assez comparables, sans qu'on puisse les chiffrer avec précision.
En effet, l'impact des coûts et recettes de fonctionnement des investissements réalisés et en cours est difficile à évaluer. Or cet impact jouera sur la capacité d'épargne future de la commune en liaison étroite avec l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement.
D'autres facteurs détermineront les marges de manœuvre (évolution de la population, dynamisme du développement économique et commercial, évolution de l'immobilier, maîtrise des projets, contrôle des dépenses etc...).

Conseil municipal du 8 septembre 2006

Il y avait de la tension dans l'air et de la contestation. Le conseil avait à se prononcer sur une subvention de 8.914 euro au profit de l'office du tourisme qui organise du 17 au 21 mars 2007 une grande manifestation à la station de sports d'hiver de Chatel(74). Le Bagad de St-Quay, le cercle de danse et quelques accompagnateurs représenteront la commune de Saint-Quay-Portrieux en cette occasion, au total 46 personnes. Derrière les crispations et protestations on croit comprendre qu'il y aura ceux qui iront, pris en charge ou pas, et ceux qui n'ont pas été invités au voyage ou qui en refusent le principe. Deux adjoints avaient des positions opposées et tranchées : D. Derrien opposé pour une question de principe et B. Burlot défenseur du projet. Il a rappelé que le partenariat avec Chatel a pour but de développer l'échange de clientèle entre les deux stations, chacune s'engageant à faire la promotion de l'autre. Nous n'avons pas d'opinion bien établie sur le sujet, le pragmatisme invite à savoir si le résultat de ces promotions croisées est tangible et mesurable. Le vote de la subvention a été acquis à la majorité de 10 voix contre 8 et une abstention.

Par ailleurs, le conseil a approuvé le principe d'autoriser les services techniques à revendre les pavés autobloquants et bordures de trottoirs récupérés sur les chantiers du Boulevard Maréchal Foch. Aux dernières nouvelles il ne reste plus que quelques bordures de trottoirs.

Conseil municipal du 3 novembre 2006

Le plan réactualisé du financement de l'aire de carénage (et de manutention réparation) du Port-es-Leu a été présenté et approuvé à l'unanimité. Le montant global est inchangé mais des inconnues sont levées : appel plus élevé au financement de l'Union Européenne (FEDER : Fond Européen de Développement Régional), 15% à la charge du futur délégataire de service public pour la gestion de l'aire. Le Maire est autorisé à poursuivre la recherche du financement sur la base du plan.

Par ailleurs en vue de la construction, le PLU va être modifié. Le dépôt du nouveau projet prévoit que la zone devienne NAPS au lieu de NAPR, non réglementée au lieu de réglementée. Une procédure de concertation va être mise en place avec publicité et enquête publique.

Sentier des douaniers : La première tranche terminée, les travaux vont débuter pour la deuxième tranche. Il ne faudra pas traîner pour la troisième et dernière tranche car les subventions du FEDER seront perdues si les travaux ne sont pas terminés avant fin 2008.

Le Casino a racheté le mur et le fonds de commerce du St Quay Bar. Il envisage de les relier pour faire un ensemble. Le passage actuel entre les deux bâtiments serait supprimé. Comme le terrain est communal, le conseil a autorisé un adjoint à signer un bail emphytéotique de 40 ans au profit de la Calim, la société du casino, au terme duquel les murs appartiendront à la commune afin d'harmoniser les statuts des deux bâtiments.

Enfin on peut se réjouir de la poursuite de l'effacement des lignes électriques sur la deuxième partie du boulevard Maréchal Foch.

Conseil municipal du 5 décembre 2006

Le maire a convoqué le conseil dans l'urgence, mercredi 5 décembre, en raison d'un fait nouveau concernant le financement du projet d'aire de carénage. En effet l'espoir de la participation au financement par la CCI ne s'est pas concrétisé, et l'obtention de fonds européens du FEDER est conditionnée par l'autofinancement de la commune à hauteur d'au moins 20%. En outre la contribution du délégataire de service n'est pas acquise, et enfin le dossier doit être déposé « abouti » avant le 12 décembre alors que la Communauté de Communes

ne se prononcera sur sa participation de 2,85% que le 14 décembre !
Le Conseil a donc approuvé à l'unanimité le nouveau projet de financement ci-dessous :

	Conseil du 03/11/06	Conseil du 05/12/06
Conseil Général	25%	25%
Conseil Régionel	----	1,43%
FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)	14,99%	15,58%
Syndicat Mixte	20%	20%
Commune	13,9%	34,99%
CCI	9,54%	----
Délégataire du service	15%	----
Agence de l'eau	1,57%	1,57%
Casino	----	1,43%
Communauté de Communes	----	Sera sollicité pour 2,85%
Total construction : 2.622.297 €	100%	100%
Etudes : 148.350 €		
Total du projet : 2.770.647 €		

Inscription sur les listes électorales

Qui donc peut voter à Saint-Quay-Portrieux ?
Toutes les personnes, leurs conjoints et leurs enfants majeurs, pouvant justifier d'un domicile à Saint-Quay-Portrieux.

Comment justifier de son domicile?
Par un acte de propriété, un bail de location, ou des documents qui prouvent la même chose, comme par exemple des factures d'eau, d'électricité, ou de téléphone récentes, ayant moins de 3 mois.

La procédure à suivre est simple :
Il faut se rendre à la mairie pour demander un imprimé, le formulaire intitulé « demande d'inscription sur les listes électorales à l'usage des citoyens français » pour chacun des demandeurs : époux, conjoint.... Une fois complété, il faut rendre le formulaire accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) et des documents de domiciliation ci-dessus.

Quelques questions peuvent cependant se poser à vous.

- Vous étiez électeur ailleurs ? Vous n'avez rien de particulier à faire à ce sujet ; vous serez automatiquement rayé des listes électorales précédentes grâce aux informations du formulaire. Et si c'est votre première demande d'inscription, de la même façon le formulaire suffit accompagné des pièces justificatives. Dans les premières semaines de l'année une commission d'élus se réunit et valide les demandes qui sont alors suivies d'effet. La carte d'électeur vous sera alors adressée par la poste à votre adresse à Saint-Quay-Portrieux : soyez donc précis dans l'adresse pour que le courrier ne s'égare pas !
- Votre ou vos enfants deviennent majeurs au moment où vous êtes domiciliés électoralement à Saint-Quay-Portrieux ? Il suffit de faire la demande en mairie pour eux comme pour vous. S'ils votent déjà ailleurs au moment où vous faites votre changement de domiciliation électorale, la procédure est la même avec en plus la justification fiscale de chaque enfant à charge.
- Vous êtes régulièrement locataire à Saint-Quay-Portrieux, par exemple pour les mois de juillet et août ? Vous ne pouvez pas y transférer votre domicile électoral. En revanche, si vous louez à l'année

la procédure s'applique.

- Votre résidence principale est ailleurs ? Vous pouvez voter à Saint-Quay-Portrieux : il suffit d'y disposer d'une résidence.
- Vous souhaiteriez voter par correspondance ? Les personnes domiciliées électoralement à Saint-Quay-Portrieux, quelle qu'y soit leur résidence, principale ou secondaire, peuvent donner procuration à une personne qui votera pour eux. Il suffit qu'elle-même vote à Saint-Quay-Portrieux et dans le même bureau de vote que celui où vous êtes inscrit. Mais un électeur ne peut recevoir qu'une seule procuration. Il ne pourrait en recevoir une deuxième que si elle émanait d'une personne domiciliée à l'étranger.

Choisir de voter à Saint-Quay-Portrieux c'est s'investir de manière plus proche au bénéfice de la vie locale : ville, département ou région. Seulement, attention, pour voter en 2007, la demande doit être effective avant le 31 décembre 2006 !



A l'approche de Noël,
nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année
ainsi qu'une bonne et heureuse année 2007

Association Amicale des Résidents
et Amis de Saint-Quay-Portrieux
BP 32
22410 Saint-Quay-Portrieux
E-mail : as_amicale_st_quay@yahoo.fr

Photographies : Erwan Barbey-Chariou - www.armorpixel.com

Président :
Dominique Blanc dominiqueblanc73@hotmail.com
Vice-présidents :
Blandine de Soultrait jacques.de-soultrait@wanadoo.fr
Louis Rolland louis.rolland@chu-brest.fr
Mathieu Tanon tanon.m@wanadoo.fr
Secrétaire Général
Jean-Pierre Guth alsajpg@aol.com
Trésorier
Jean d'Herbécourt jdherbecourt@caichevreux.com